

l'annexion des Territoires du Nord-Ouest. Au moment où ils l'ont été, les provinces Maritimes ont collaboré à l'adoption de la loi en cause, et c'est à elles que revient, en partie, l'initiative des mesures fiscales qui ont permis d'administrer ces territoires. Ceux d'entre nous qui sont originaires des provinces Maritimes ont fait leur part. Nos anciens hommes d'État ont fait preuve de beaucoup de clairvoyance, et nous savons que sir Charles Tupper, sir Leonard Tilley et beaucoup d'autres encore ont également fait leur part.

Je serais curieux d'apprendre du ministre à quelle date le Parlement a voté la première loi en vue d'exercer son autorité sur les Territoires du Nord-Ouest. Je suis certain que c'était avant 1927.

L'hon. M. Winters: Je dis que la loi actuelle concernant l'administration des Territoires du Nord-Ouest a été votée en 1927. Je n'ai pas la date de la loi primitive qui établissait, jusqu'à cette époque, le régime des Territoires. Toutefois, étant donné que la mesure n'est qu'à l'étape du projet de résolution, je serai heureux de donner au député le renseignement qu'il demande lorsque nous serons saisi du bill.

M. Green: Le projet de résolution prévoit une augmentation des allocations de subsistance des membres du Conseil, lorsque celui-ci est en session. Où siège-t-il et qui sont ses membres? Quelle est leur allocation de subsistance actuelle et de quel montant compte-t-on l'augmenter?

L'hon. M. Winters: D'après la loi, le Conseil doit se réunir deux fois l'an; la loi prévoit, en outre, qu'une des deux réunions doit avoir lieu à un endroit quelconque des Territoires du Nord-Ouest. La première réunion a eu lieu en décembre dernier à Yellowknife et la seconde débutera vers le 2 juillet à Ottawa. On se propose de tenir une réunion par année à Ottawa et une réunion à un point quelconque des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons l'intention de changer de temps à autre de lieu de réunion dans les Territoires du Nord-Ouest, afin que les membres du Conseil puissent se familiariser autant que possible avec les différents centres des Territoires du Nord-Ouest.

En ce moment, l'allocation de subsistance ne doit pas dépasser \$15 par jour. Cette somme semble généralement suffisante lorsque le Conseil se réunit dans les Territoires du Nord-Ouest; vu toutefois que les réunions durent si peu longtemps, on estime qu'il y a lieu de relever l'allocation, afin de dédommager les gens qui doivent laisser leurs occupations en vue d'assister à des séances de deux ou trois jours à Ottawa où les frais sont élevés et

certaines autres dépenses sensiblement plus fortes qu'elles ne le seraient dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bien que la Chambre ne soit pas encore saisie du projet de loi, je puis signaler à l'honorable député que nous avons l'intention de porter la maximum de l'allocation pour dépenses de \$15 qu'elle est en ce moment à \$25 par jour.

M. Green: A quels endroits dans les Territoires du Nord-ouest, à part Yellowknife, se réunira la commission?

L'hon. M. Winters: La commission en décidera elle-même. Je crois qu'il est raisonnable de supposer qu'à part Yellowknife, la commission siégera à l'occasion à Hay-River et peut-être à Norman-Wells. Elle se réunira peut-être aussi à Aklavik, Port-Radium et Fort-Smith. Ce sont là les lieux de réunion les plus probables.

M. Green: Quels sont les noms des membres de la commission?

L'hon. M. Winters: Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest est le major-général H. A. Young qui est aussi sous-ministre des Ressources et du Développement économique. Le sous-commissaire est le colonel F. J. G. Cunningham, aussi du ministère des Ressources et du Développement économique. Je ne sais pas si je peux me rappeler le nom de tous les membres du conseil. Le commandant L. C. Audette, qui est membre de la Commission maritime canadienne, en fait partie, de même que le commissaire L. H. Nicholson, de la Gendarmerie Royale. Les autres sont le major D. M. Mackay, directeur des affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et le commodore de l'air W. I. Clements, du C.A.R.C. Enfin, les trois membres du Conseil qui ont été élus sont M. Mervyn Arthur Hardie, M. James Brodie et M. Frank Carmichael.

M. Green: Ils sont tous des Territoires du Nord-ouest?

L'hon. M. Winters: Oui, ils sont tous des Territoires du Nord-ouest, et ils ont été élus l'an dernier.

M. Green: Je note que la dernière partie de la résolution comporte une disposition visant l'établissement d'une cour territoriale dans les territoires du Nord-Ouest, et la nomination dans certains cas de juges suppléants. De plus, une disposition vise la nomination de magistrats de police. Que fait-on présentement et que signifient ces changements?

L'hon. M. Winters: Actuellement, la justice est administrée dans les Territoires du Nord-Ouest par des magistrats de police à traitement fixe et par des juges de paix. Cette